

CDP-231117

Université de Moncton

1^{re} séance du

COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Réunion du 17 novembre 2023 à 13 h 30

À distance – Microsoft Teams

Présences

Membres

Pandurang Ashrit
Dany Benoit
Annie Hélène Boudreau
Alex Brownstein
Lynne Castonguay
Jeanne Mance Cormier
Marianne Cormier
Elizabeth Dawes
Sébastien Deschênes
Anik Dubé
Pierre Philippe Ferguson

Micheline Gleixner
Frédéric Huppé-Gourgues
Michelle Landry
Francis LeBlanc
Sophie LeBlanc Roy
Sylvie Morin
Gilles Roy
Sid Ahmed Selouani
Michel Soucy
Céline Surette
Stéphanie Wheaton

Invitée

Natalie Carrier

Personnes excusées

Denis Boucher
Gabriel Cormier
Wisseberthe Dumas
Érik Labelle Eastaugh
Sif Eddine Moussouni

Gérard Poitras
Dr Denis Prud'homme
Andrée Roy
Jean-François Thibault
Paul Ward

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président du Comité de la planification (CDP), Gilles Roy, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 31.

Le président souligne que le CDP est un nouveau Comité qui découle de la réforme des comités du Sénat académique, réforme qui fut adoptée par le Conseil de l'Université à sa réunion de septembre 2023. Le Comité sera une plateforme importante pour mener à bien des projets de développement du secteur académique, notamment en programmation et en enseignement et recherche, qui cadrent avec la Stratégie *Cap sur l'avenir 2023-2028* et son plan opérationnel institutionnel.

Des remerciements sont adressés aux membres pour leur engagement.

Il est précisé que la réunion sera écourtée pour permettre la participation de membres à un rassemblement à la mémoire d'un collègue.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CDP-231117

Sylvie Morin, appuyée par Dany Benoit, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel quel.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. STATUTS ET RÈGLEMENTS – ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION

Le président passe en revue le document qui définit les attributions et la composition du Comité de la planification (article 40.01 des *Statuts et règlements*).

Lors de la présentation des attributions, on porte une attention particulière sur une nouveauté importante prévue au paragraphe (3) qui veut que le Comité, dans le cadre de ses attributions, ait l'autorité finale en ce qui concerne l'approbation préalable de projets de création ou de modifications majeures de programmes sans incidences financières importantes.

Au paragraphe (1) b), il est question de la planification du renouvellement du corps professoral. Un membre demande si cela signifie qu'il y aura des changements à la procédure d'embauche. Le président explique que les recommandations que pourrait soumettre le Comité à cet égard concerneraient plutôt le développement stratégique des ressources.

Pour conclure ce point, le président donne lecture de la liste des membres qui composent le Comité.

4. FEUILLE DE ROUTE DU CDP : ATTRIBUTIONS, ACTIONS ET APPROBATIONS

Le président invite Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche (VRAEAP), à présenter ce point.

La VRAEAP indique que deux documents sont disponibles pour consultation à la section « Documentation » de la plateforme DiliTrust : le plan opérationnel institutionnel ainsi que les *Statuts et règlements*.

Elle présente l'ébauche de la feuille de route qui servira d'outil de travail pour le Comité. Il s'en dégage un tableau qui fait le lien entre les attributions du CDP, les actions du plan opérationnel institutionnel et celles prévues en dehors de la Stratégie, ainsi que le processus d'approbation par les instances.

Certains points sont soulevés par des membres, dont les suivants :

B. La structure organisationnelle

- Une des actions pour cette attribution concerne la mise en œuvre d'un Plan d'équité en matière d'emploi prévue dans la planification du renouvellement du corps professoral. Un membre demande si la mise en œuvre d'un tel plan sera prévue dans la planification du renouvellement des cadres académiques. Le président prend note de la question soulevée.

C. La stratégie institutionnelle de R-D-C

- À la ligne qui concerne la planification pluriannuelle du renouvellement des chaires de recherche-développement-crédation, on suggère l'ajout suivant : « (...) en distinguant les types de chaires, leur faculté ou campus d'appartenance, (...) ».
- Un membre s'interroge sur le lien fait entre le projet du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et la stratégie institutionnelle de R-D-C. Il est d'avis que le lien devrait plutôt être fait avec le plan académique. Le président croit que cette question mériterait une réflexion plus poussée.

F. La planification des infrastructures

- La question de la planification budgétaire relative à la mise en œuvre d'actions est soulevée par un membre. Le président explique qu'il sera important de réfléchir à l'arrimage des divers processus (propositions budgétaires, plans d'action, rapports annuels, etc.) pour fluidifier le travail des équipes et gérer plus efficacement les diverses échéances.

5. GABARIT POUR LA SOUMISSION D'UN AVANT-PROJET DE CRÉATION, DE MODIFICATIONS MAJEURES OU DE MODIFICATIONS À L'OFFRE D'UN PROGRAMME

Une première ébauche du Gabarit pour la soumission d'un avant-projet est présentée par la VRAEAP dans le but d'obtenir la rétroaction des membres du Comité.

Pendant la présentation du gabarit, référence est faite par la VRAEAP à la carte des programmes et à un guide. Ces documents, lesquels seront éventuellement mis à la disposition des décanats, vont fournir des renseignements complémentaires qui seront utiles pour remplir certaines sections du gabarit. Entre autres, le guide permettra de mieux cerner l'ampleur des projets susceptibles d'être soumis.

La VRAEAP ouvre la discussion pour obtenir la rétroaction des membres au sujet du gabarit.

- Il est suggéré d'ajouter :
 - la recommandation du Conseil de la Faculté;
 - un champ pour préciser le nombre de professeures et professeurs réguliers affectés au programme;
 - un champ pour préciser la population étudiante estimée;
 - un champ permettant d'identifier les gains d'efficacité potentiels liés à des programmes connexes;
 - une section sur le financement externe, par exemple pour pouvoir préciser l'obtention d'un financement d'un ministère;
 - une case à cocher dans le cas de modifications qui doivent satisfaire les exigences d'agrément;
 - une section sur le niveau de l'incidence financière prévue, avec définition;
 - une section pour identifier un projet qui découle d'une demande d'un ministère, par exemple pour répondre à une pénurie.

- Autres suggestions :
 - Modifier le format afin d'avoir un gabarit dynamique avec des champs qui s'ajustent selon la nature du projet.
 - Reformuler la question « Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs de la Stratégie » à la section « Objectifs de la stratégie » pour une question appelant une réponse développée.
 - Spécifier une longueur maximale à respecter pour les réponses développées.
 - Veiller à ce que le gabarit puisse fournir des informations utiles, tout en étant simple à remplir, et réserver un niveau de détails plus élevé pour le guide qui l'accompagnera.

Parallèlement, la question des bénéfices financiers est soulevée par un membre. Afin d'encourager l'innovation et l'élargissement de l'offre des programmes, il est noté qu'il y aurait lieu de pousser la réflexion plus loin pour en arriver à une formule de partage des revenus afin que les facultés puissent bénéficier des retombées suscitées par la mise en œuvre d'un programme.

Des membres craignent que le va-et-vient entre les instances pour les différentes étapes du processus de soumission des projets ne devienne trop lourd.

La VRAEAP précise que le gabarit pourra être utilisé sous peu dans sa version révisée, et ce, dans le cadre d'un projet pilote. Dans un souci d'amélioration continue, des modifications pourront être apportées au gabarit s'il y a lieu.

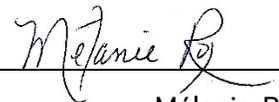
Elle ajoute que le guide qui servira de référence est en cours d'élaboration et que la version ébauche de ce document sera éventuellement partagée avec les décanats.

Le président invite les membres à faire part à la VRAEAP de tout autre commentaire ou suggestion qui pourrait être utile.

6. PROCHAINE RÉUNION : LE VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 À 9 H

7. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 53.



Mélanie Roy

Secrétaire du Comité de la planification